



F É D É R A T I O N
W A L L O N I E - B R U X E L L E S

C ommission des lettres

Bilan 2012

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Service général des Lettres et du Livre

boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles

www.lettresetlivre.cfwb.be

www.promotiondeslettres.cfwb.be

www.culture.be

1. Présentation

La Commission des Lettres est régie par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

La Commission des lettres, instance d'avis auprès du Service général des Lettres et du Livre, remet au Ministre responsable de la politique des lettres belges de langue française :

- des recommandations relatives aux achats d'ouvrages d'auteurs francophones belges, d'origine belge, ou domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui sont destinés à des institutions scientifiques ou culturelles au sein desquelles s'étudient et se diffusent la langue française et les littératures qui s'y rattachent;
- des avis sur les demandes de bourses littéraires introduites auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (bourses de création, bourse «année sabbatique», bourses d'appoint, bourses de découverte, bourses de résidence d'auteur);
- des propositions de lauréats du Prix littéraire de la Première Œuvre et du Prix du Rayonnement des Lettres belges à l'étranger;
- des propositions d'aides financières à l'édition de poésie et d'œuvres théâtrales;
- des avis sur des projets littéraires développés en Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine de la création, de l'édition, de la diffusion, de la promotion et de la traduction à la demande de la Ministre ayant les lettres dans ses attributions.

2. Composition

La Commission se compose de dix membres effectifs nommés par le Gouvernement de la Communauté française.

Les instances d'avis ayant été renouvelées en 2012, la Commission était composée jusqu'en juillet comme suit :

- trois professionnels nommés parmi les titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue française dans les universités de la Communauté française :
Paul ARON
Jean-Marie KLINKENBERG
Pierre PIRET
- un expert ou un professionnel dans le domaine des lettres nommé en raison de sa contribution au développement des lettres belges de langue française :
Vincent ENGEL
- un expert issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises :
Jacques DE DECKER
- une représentante d'organisation représentative d'utilisateurs agréée :
Anne VANWEDDINGEN
- trois représentants de tendances idéologiques et philosophiques :
Jeannine PAQUE
Jacques CARION
Guy MALEVEZ

La Commission est présidée par Paul ARON et le secrétariat est assuré par Laurent MOOSEN du service de la Promotion des Lettres.

A partir de la réunion du 13 septembre 2012, la composition de la Commission des Lettres se présente comme suit :

- trois professionnels nommés parmi les titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue française dans les universités de la Communauté française :
Paul ARON
Benoit DENIS
Pierre PIRET

- un expert ou un professionnel dans le domaine des lettres nommé en raison de sa contribution au développement des lettres belges de langue française :
Jean-Marie KLINKENBERG
- un expert issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises :
Jacques DE DECKER
- deux représentantes d'organisation représentative d'utilisateurs agréée :
Sylvie GODEFROID
Anne VANWEDDINGEN
- trois représentants de tendances idéologiques et philosophiques :
Jeannine PAQUE
Jacques CARION
Guy MALEVEZ

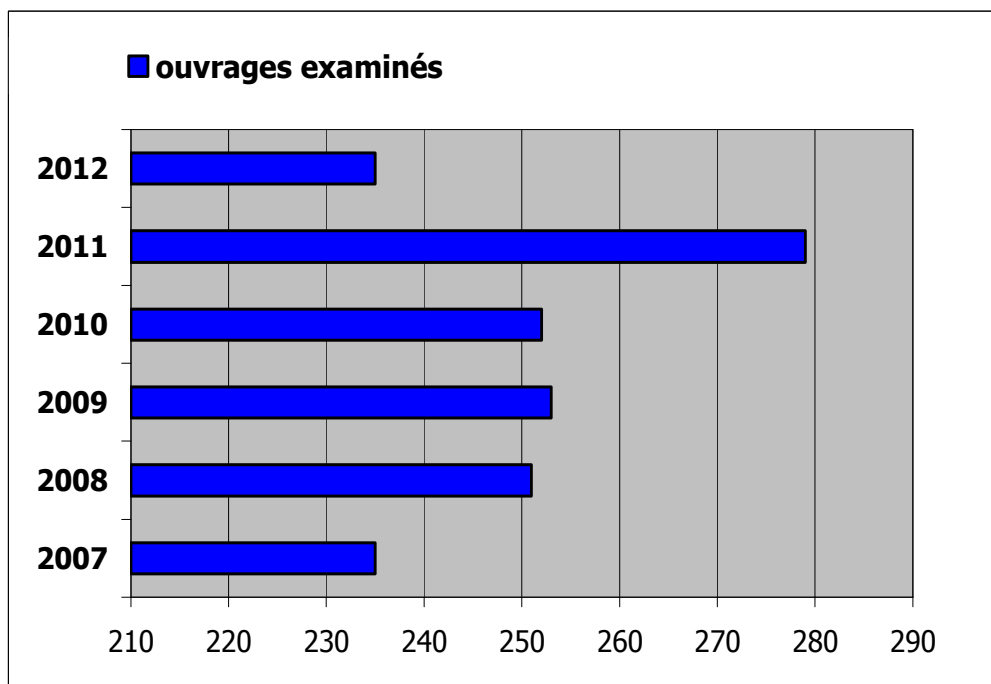
La Commission est présidée par Pierre PIRET. Martine GARSOU, directrice générale adjointe du Service général des Lettres et du Livre représente l'administration. La représentante de la Ministre, Yvette LECOMTE, assiste à diverses réunions. Le secrétariat de la commission est assuré par Laurent MOOSEN, responsable du service de la Promotion des Lettres.

En 2012, le secrétariat de la Commission des Lettres a enregistré 90% des présences sur les quatre réunions organisées les 16 février, 15 mai, 13 septembre et 30 octobre 2012.

Les dates programmées de rentrée des demandes auprès du service de la Promotion des Lettres étaient le 15 janvier, 20 avril, 20 août et 5 octobre 2012.

3. Avis sur les achats d'ouvrages

Chaque année, la Commission examine des ouvrages d'auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles publiés par des éditeurs belges, français, suisses ou québécois et couvrant les domaines de la prose, de la poésie, du théâtre et de l'essai.

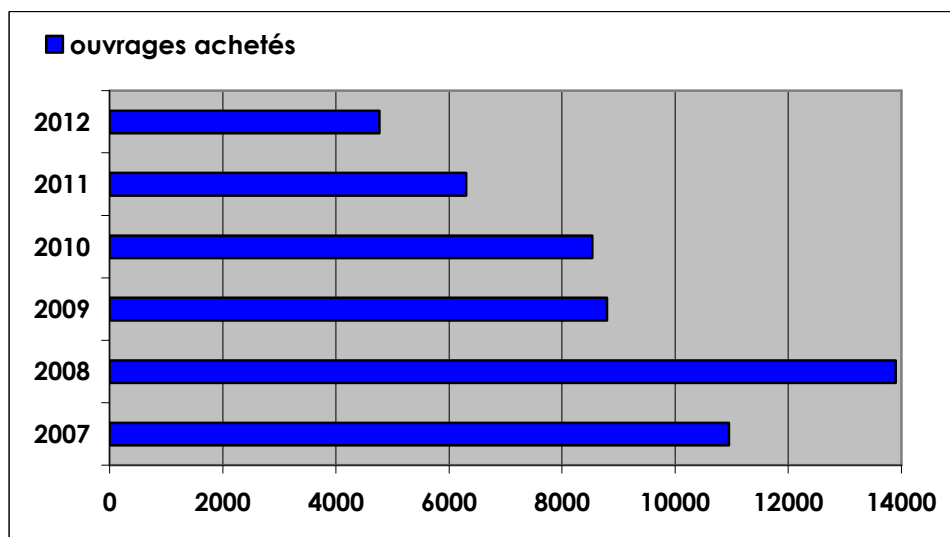


Dans un premier temps, chaque ouvrage est acquis en 11 exemplaires en vue d'être soumis à la Commission. Suivant ses recommandations, des achats complémentaires par titre sont effectués par le service de la Promotion des Lettres.

En 2012, la Commission a examiné **227 ouvrages** et a proposé pour achats **78 ouvrages**:

- **41 romans** ont été retenus pour un total de 2.627 exemplaires envoyés par l'administration;
- **17 recueils de poésie** ont été retenus pour un total de 1.032 exemplaires envoyés par l'administration;
- **4 pièces de théâtre** ont été retenues pour un total de 185 exemplaires envoyés par l'administration;
- **16 essais** ont été retenus pour un total de 928 exemplaires envoyés par l'administration.

Au total, **4.772 volumes** ont été acquis par le service de la Promotion des Lettres en 2012 pour une somme de **117.062 €**.



Ces ouvrages ont été adressés à 275 institutions universitaires ou culturelles réparties dans une quarantaine de pays du monde et classés en trois catégories en fonction de l'importance de leur activité dans le domaine des lettres belges de langue française.

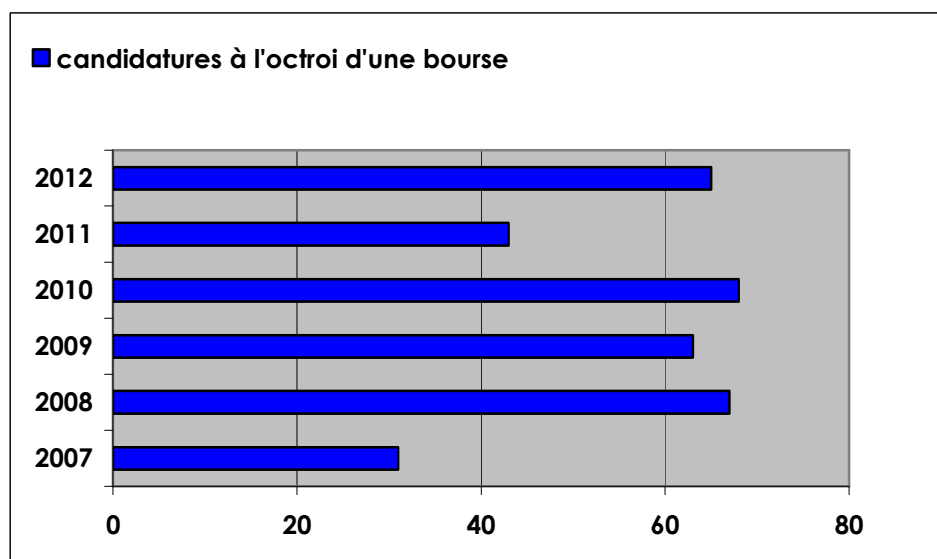
Ces trois catégories (quota) représentent des achats de :

- **quota 1 : 47 exemplaires**
- **quota 2 : 109 exemplaires** soit quota 1 + 62 exemplaires
- **quota 3: 275 exemplaires** soit quota 2 + 166 exemplaires

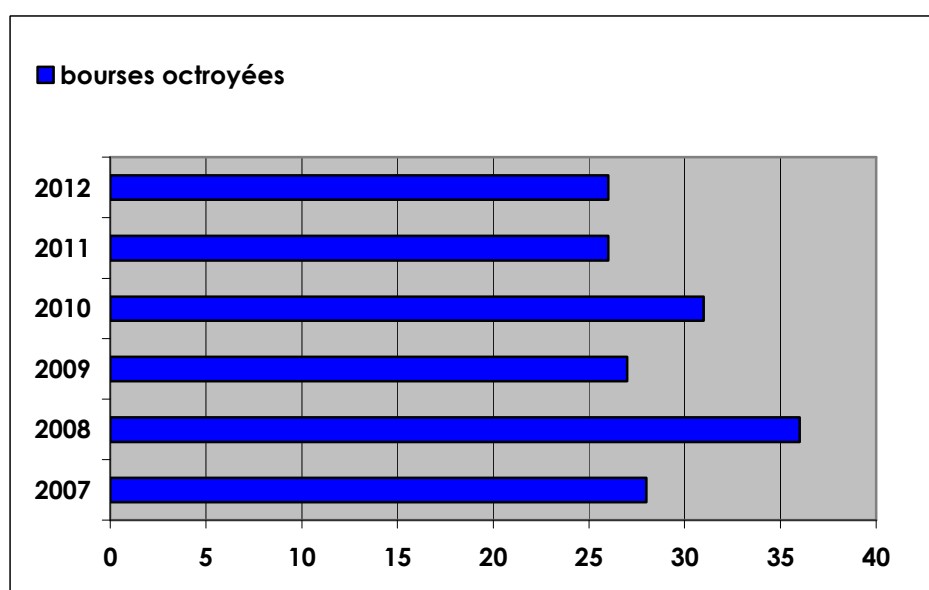
par titre retenus, pour achat, par la Commission des Lettres. Ces acquisitions sont effectuées par le service de la Promotion des Lettres.

3. Avis sur les aides à la création littéraire

Le Service de la Promotion des Lettres aide les auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles en leur accordant des bourses littéraires.



Pour bénéficier d'une bourse, l'auteur doit être belge ou résider en Belgique depuis cinq ans et avoir publié un ouvrage littéraire auprès d'un éditeur professionnel. Les bourses littéraires sont octroyées par la Ministre de la Culture sur proposition de la Commission des Lettres.



3.1. Bourses littéraires

▪ Bourse Année sabbatique (25.000 €)

La bourse "Année sabbatique" s'adresse à un auteur dont la notoriété est reconnue. Il doit être âgé de quarante ans au moins, avoir déjà publié trois ouvrages et avoir un projet éditorial d'envergure. L'auteur doit s'engager à ne pas bénéficier de revenus professionnels durant une année. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois.

En 2012, **1 dossier de candidature** à l'attribution d'une **bourse Année sabbatique** a été soumis à la Commission qui a rendu un avis négatif.

▪ Bourse de création (9.000 €)

La bourse de création est considérée comme un revenu de remplacement. L'auteur doit s'engager à prendre un congé de trois mois pour se consacrer à l'écriture et ne pas bénéficier de revenus professionnels durant cette période. L'auteur ne peut avoir bénéficié d'une bourse de création au cours des deux années précédant la demande.

En 2012, le service de la Promotion des Lettres a reçu **19 dossiers de candidature**. La Commission a rendu un avis favorable pour l'octroi de **10 bourses de création**, avis suivi par la Ministre :

Bofane IN KOLI	pour un roman
Anne PENDERS	pour un projet d'écriture
Jean-Philippe TOUSSAINT	pour un roman
Alain LALLEMAND	pour un roman
Nicolas ANCION	pour un roman
Chantal DELTENRE	pour un roman
Philippe DEWOLF	pour un biographie
Frédérique DOLPHIJN	pour un roman
Grégoire POLET	pour un roman
Paul POURVEUR	pour une pièce de théâtre

- **Bourses de découverte (3.500 €)**

La bourse de découverte est réservée aux auteurs qui ont publié un premier ouvrage. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois.

En 2012, le service de la Promotion des Lettres a reçu **11 dossiers de candidature**. La Commission a rendu un avis favorable pour l'octroi de **4 bourses de découverte**, avis suivi par la Ministre :

Elisa BUSSIERE	pour un roman
Alain GOLDSCHMIT	pour un roman
Edith SOONCKINDT	pour un roman
Falko DENOEL	pour un roman

- **Bourses d'appoint (3.000 €)**

La bourse d'appoint est destinée à supporter les frais entraînés par la rédaction de l'ouvrage : voyages, documentation, recherches, etc.

En 2012, le service de la Promotion des Lettres a reçu **15 dossiers de candidature**. La Commission a rendu un avis favorable pour l'octroi de **6 bourses d'appoint**, avis suivi par la Ministre :

Isabelle BATS	pour un projet d'écriture
Philippe PAQUET	pour une biographie
Henry BAUCHAU	pour un roman
Michel LAMBERT	pour un recueil de nouvelles
Joseph NDWANIYE	pour un roman
Jacques SOJCHER	pour différents projets d'écriture

- **Bourses " Résidence d'auteur " (1.500 € par mois)**

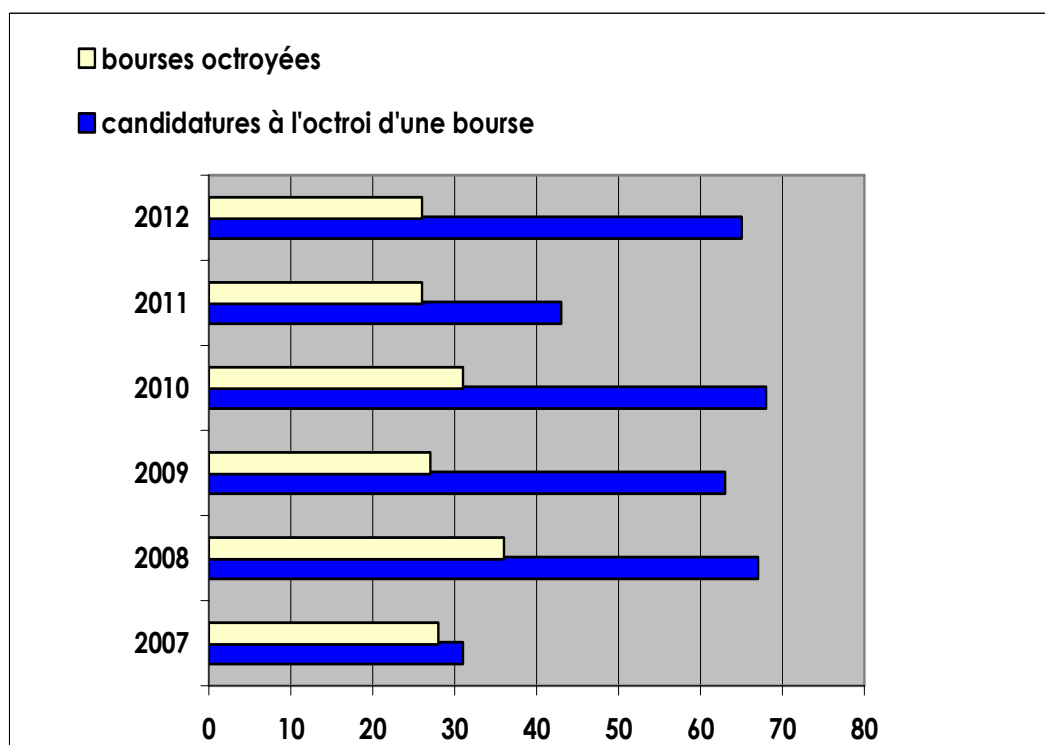
Cette bourse s'adresse soit aux auteurs invités par un centre de création littéraire ou dramatique, soit aux auteurs qui résident dans des lieux mis à leur disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2012, le service de la Promotion des Lettres a reçu **9 dossiers de candidature**. La Commission a rendu un avis favorable pour l'octroi de **6 bourses de résidence d'auteur**, avis suivi par la Ministre :

Philippe	MATHY	Rome (juin 2012)
Ariane	LEFORT	Rome (juillet 2012)
Geneviève	BERGE	Rome (juillet 2012)
Lucien	NOULLEZ	Rome (juillet 2012)
André	DOMS	Rome (septembre 2012)
Pascal	LECLERCQ	Rome (septembre 2012)

En 2012, le service de la Promotion des Lettres a reçu **55 dossiers de candidature** à l'attribution d'une bourse littéraire. La Commission a rendu un avis favorable pour l'octroi de **26 bourses littéraires**, avis suivi par la Ministre, **pour un montant total de 138.500 €**.

Outre les candidatures sur lesquelles la Commission rend des avis à la Ministre une convention entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'association la Chartreuse, Centre National des Ecritures du Spectacle a été signée pour développer la promotion et soutenir les écritures théâtrales contemporaines. La convention prévoit l'attribution de 9 bourses de résidence.



Dans le cadre de la constitution d'un entrepôt numérique, il est demandé à l'auteur ayant bénéficié d'une bourse de déposer deux exemplaires de l'ouvrage publié ou du manuscrit sous format numérique afin de permettre la conservation de l'ouvrage ou du manuscrit dans le dépôt numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une part et la valorisation - sous réserve de l'accord de l'auteur - des productions littéraires de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le futur portail des littératures.

4. Avis sur les aides à l'édition de poésie et de théâtre

Une aide spécifique est accordée à l'édition de poésie et de théâtre sur base de manuscrits adressés au service de la Promotion des Lettres et soumis à la Commission. Cette aide représente **50 % du devis de fabrication** (devis imprimeur + budget édition). Le montant de l'aide est plafonné à 2.500 € et est toujours versé à l'éditeur. Seul un éditeur qui ne bénéficie pas de contrat-programme peut introduire une demande. Un éditeur étranger peut également introduire une demande pour la publication d'un auteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2 dossiers de demande d'aide à l'édition de poésie et de théâtre ont été adressés au service de la Promotion des Lettres et examinés dans ce cadre par la Commission qui a rendu un avis favorable pour une **demande d'aide à l'édition**, avis suivis par la Ministre

- **Editions Fata Morgana** pour l'édition d'un recueil de poèmes de Jacques Sojcher intitulé « L'idée du manque » (1.023 €).

En contrepartie de cette aide, l'éditeur s'engage à faire mention sur chaque ouvrage de l'aide apportée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et à déposer 60 exemplaires de l'ouvrage réalisé au Service de la Promotion des Lettres.

5. Avis sur les aides à la traduction littéraire

Les éditeurs étrangers qui publient les auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent bénéficier d'une aide directe pour la traduction des ouvrages de ces auteurs.

Les frais de traduction sont pris en charge, entièrement ou en partie, sur base du contrat liant l'éditeur étranger et le traducteur. Une trentaine d'ouvrages bénéficient annuellement de cette aide pour des traductions en langues néerlandaise, anglaise, allemande, italienne, espagnole, roumaine et slaves. La demande d'aide doit être introduite pour avis au moins six mois avant la date prévue pour la publication de l'ouvrage traduit.

En 2012, **39 demandes d'aide à la traduction** ont été adressées au service de la Promotion des Lettres et examinés par la Commission qui a remis **29 avis positifs**, avis suivis par la Ministre :

auteur	titre	éditeur	langue
De Coster	Voyage de noces	Text	russe
Bologne	Pudeurs féminines	Text	russe
Emmanuel Fr.	La chambre voisine	Nayar Naplo	hongrois
Goslar M.	Qu'il eût été fade d'être heureux	Karpos	serbo croate
Goffette G.	Eloge pour une cuisine de province	Kolibris	italien
Demolder E.	Le jardin de la Pompadour	Pshinx Agency	arabe (égypte)
Collectif	Gestchrift Adrienne, Fontainas,	Peter Lang	américain
Michaux, Henri	Par la voie des signes	Bozothegy	hongrois
Dellisse, Luc	Le jugement dernier	Ars Lamina	macédonien
Emond, Paul	La danse du fumiste	Dalkey Archive Press	américain
Baillon, André	En Sabots	Univers	roumain
Baillon, André	La vie est quotidienne + Délires	Univers	roumain
25 auteurs	25 textes	revue Panorama	bulgare
Deltenre, Chantal	La maison de l'âme	Casa Cartii de Stiinta	roumain
Rodenbach, Georges	L'arbre et La Vocation	Sonm	bulgare
Piemme, Jean-Marie	Et hop! La pommade!	Théâtre Les Tanneurs	néerlandais
Toussaint, Jean-Philippe	Autoportrait (à l'étranger)	Chancacazo	espagnol (Chili)
Carême, Maurice	anthologie de 40 poèmes	éditons Prstek	tchèque
Libert, Béatrice	Pan a los gorriones (anthologie de poèmes)	Paso de Barca	espagnol
Izoard, Jacques	anthologie de poèmes	Center za slovensko knjizevnost	slovène
Noullez, Lucien	L'érable au cœur	Dukh i litera	ukrainien
Harpman, Jacqueline	La plage d'Ostende	Bokvennen Forlag	suédois

auteur	titre	éditeur	langue
Van Lerberghe, Charles	Œuvres. (Entrevisions; la chanson d'Eve; Poésies posthumes, Contes hors du Temps, Les Fleureurs, Pan)	Radouga	ukrainien
Polet, Grégoire	Madrid ne dort pas	Text	russe
Adam, Gérard	Marco et Ngalula	Litteris	serbo-croate
Baillon, André	Histoire d'une Marie	Riuniti	italien
Mariën, Marcel	Théorie de la révolution mondiale immédiate		espagnol
Quiriny, Bernard	Une collection très particulière	Text	russe
Damas, Geneviève	Si tu passes la rivière	Joker	italien

6. Prix littéraires

6.1. Prix du Rayonnement des Lettres belges à l'étranger (4.000 €)

Ce prix récompense une personne de nationalité étrangère qui, dans son pays, a œuvré à promouvoir la littérature de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La commission propose la candidature de Arnaud Huftier.

Arnaud HUFTIER, docteur en Littérature comparée, enseigne à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis. Il consacre une grande partie de ses cours et de ses conférences à la littérature belge. Il la traite en comparatiste, au sein des littératures de l'imaginaire (la littérature fantastique et la littérature policière) et se concentre particulièrement sur Rosny aîné, Jean Ray et Stanislas-André Steeman.

Ses démarches croisent fréquemment celles d'un Eric Lisøe ou celles d'un Roger Bozzetto. Il dirige avec André Verbrugghen l'Amicale Jean Ray qui s'attache à l'édition critique de l'œuvre complète.

6.2. Prix de la première Œuvre (5.000 €)

La commission, sur base des ouvrages qu'elle sélectionne en vue d'achats, choisit parmi les premières œuvres sélectionnées, le prix y afférent.

En 2012, la commission a proposé le prix de la première Œuvre à Nicole ROLAND pour "Kosaburo 1945" publié aux Editions Actes Sud.